



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 88 et RN 106

Question écrite n° 49384

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à propos de la dangerosité des routes nationales lozériennes. Les statistiques des taux d'accidents graves en fonction du trafic mettent en exergue le caractère particulièrement accidentogène des routes nationales lozériennes. De multiples points noirs subsistent sur la RN 88 et la RN 106 dans le département de la Lozère. Il désire savoir les mesures qu'il entend prendre à ce sujet, notamment pour ce qui concerne les contournements de Mende et de Langogne.

Texte de la réponse

Le document général d'orientations de sécurité routière met effectivement en évidence, dans le cadre d'une analyse de l'accidentologie entre 1998 et 2002, des taux d'accidents élevés sur le réseau national du département de la Lozère par rapport à la moyenne nationale, et plus particulièrement sur la RN 9 et la RN 106. Il convient de remarquer que ces taux ont baissé de près de moitié, sur les deux dernières années. Ce résultat dans le département de la Lozère est supérieur à la moyenne nationale et résulte de la politique nationale menée contre l'insécurité routière. Des améliorations de l'infrastructure ont été également effectuées ou sont en cours de réalisation. Ainsi, deux zones d'accumulation d'accidents relevées sur la RN 88 et la RN 106 ont fait l'objet d'aménagements de sécurisation. Au droit de Florac, sur la RN 106, le carrefour avec la RD 998 a été aménagé en 2004 au titre du programme régional d'aménagement de sécurité, qui prévoit également la sécurisation du carrefour avec la RD 116. De plus, un radar automatique vient d'être installé sur la RN 88. Afin de réactualiser le programme d'aménagements prioritaires, l'ensemble des routes nationales fera prochainement l'objet d'une étude d'enjeux de sécurité dans le cadre d'une nouvelle démarche « sécurité des usagers sur les routes existantes (SURE) ». Enfin, il est prévu, à terme, la mise à deux fois deux voies de la RN 88. Cependant, des besoins encore importants sont à satisfaire sur l'ensemble de cet itinéraire. Aussi le syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse-Lyon (SMEPATL) a-t-il proposé, dans le cadre d'une démarche de développement durable, une hiérarchisation des priorités d'aménagement, concernant notamment les contournements de Langogne et de Mende.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49384

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8265

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5112